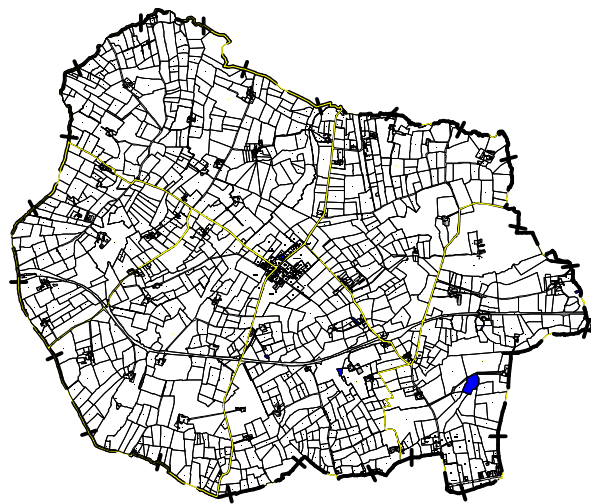


SAINT-ROCH-SUR-EGRENNE

REVISION

CARTE COMMUNALE

REGLEMENT GRAPHIQUE
AU 1/5000



Vu pour être annexé à l'arrêté du Maire
pour l'enquête publique
en date du
Le Maire,

INRAH
Agence de l'Orne
62 boulevard du 1er Choeurs - BP 30 - 61001 ALENCON CEDEX
tél : 02 33 31 40 35 - Fax : 02 33 31 40 77 Email : agence@inraha.fr

LEGENDE

Secteur où les constructions sont autorisées

Secteur inconstructible à l'exception de :

- l'adaptation, du changement de destination, de la réfection et de l'extension des constructions existantes
- des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs
- des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole ou forestière
- des constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles.

0 50 100 150
Mètres

